

Nu- méro tarifaire		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	<p>Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 36 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes; le droit <i>ad valorem</i> s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.</p>			
8720-1	Pois verts.....la livre	En fr.	2 c. ou 10 p.c. ou En fr.	2 c. ou 10 p.c. ou En fr.
	<p>La franchise s'appliquera pendant les mois d'octobre, de novembre, de décembre, de janvier, de février, de mars et d'avril. Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de douze semaines; le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.</p>			
8725-1	Cresson d'eau.....	En fr.	En fr.	30 p.c.
8726-1	Witloof ou endives.....	8 p.c. A compter du 1 ^{er} janvier 1969 6 p.c. A compter du 1 ^{er} janvier 1970 4 p.c. A compter du 1 ^{er} janvier 1971 2 p.c. A compter du 1 ^{er} janvier 1972 En fr.	8 p.c. 6 p.c. 4 p.c. 2 p.c. En fr.	30 p.c. 30 p.c. 30 p.c. 30 p.c. 30 p.c.
8727-1	Brocoli.....	En fr.	10 p.c. ou En fr.	30 p.c. ou En fr.
	<p>Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit <i>ad valorem</i> ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 16 semaines; la franchise s'appliquera lorsque le droit <i>ad valorem</i> ne sera pas en vigueur.</p>			
8728-1	Oignons verts.....la livre	En fr.	1½ c. ou 9 p.c.	1½ c. ou 10 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1969, la livre	En fr.	1½ c. ou 8 p.c.	1½ c. ou 10 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1970, la livre	En fr.	1½ c. ou 7 p.c.	1½ c. ou 10 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1971, la livre	En fr.	1½ c. ou 6 p.c.	1½ c. ou 10 p.c.
	A compter du 1 ^{er} janvier 1972, la livre	En fr.	1½ c. ou 5 p.c.	1½ c. ou 10 p.c.
	<p>Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 44 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes; le droit <i>ad valorem</i> s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.</p>			
8729-1	Radis.....	En fr.	10 p.c. ou En fr.	30 p.c. ou En fr.
	<p>Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit <i>ad valorem</i> ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 26 semaines; la franchise s'appliquera lorsque le droit <i>ad valorem</i> ne sera pas en vigueur.</p>			